
Adresse par les sans-culottes de la commune de Moissac du procès-verbal de la fête funèbre qu'ils ont célébrée en l'honneur de Beauvais, Marat, Lepelletier et autres martyrs de la liberté, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse par les sans-culottes de la commune de Moissac du procès-verbal de la fête funèbre qu'ils ont célébrée en l'honneur de Beauvais, Marat, Lepelletier et autres martyrs de la liberté, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 8-9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38136_t1_0008_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

se sont déprêtrisés; que leur église est devenue un lycée de civisme, et demande les bustes de Le Peletier et de Marat.

Insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Bouchain (2).

Les républicains composant la Société populaire et révolutionnaire de Bouchain, à la Convention nationale

« Mandataires d'un peuple souverain,

« Le trône a disparu et le tyran n'est plus; hommage à vous, pères de la patrie, qui, du sommet de la sainte Montagne les avez foudroyés. La liberté tonne de toute part; ne déposez pas ses foudres vengeresses que le dernier traître, le dernier tyran n'aient expié leurs forfaits.

« Imperturbables au milieu des cris de triumvirat, de dictature qui sourdement échappent aux factieux, dont chaque jour le glaive de la loi diminue et le nombre et l'audace, restez immuablement à votre poste; les Français sont au leur. Réunis autour de leur Constitution, ils sont tous levés pour la défendre et faire triompher la liberté. Les hommes libres triompheront, car la suprême justice ne les laisse si longtemps aux prises avec la tyrannie que pour assurer sans retour son extinction, les couvrir seuls de cette gloire, leur attacher l'humanité entière par le sentiment de la reconnaissance.

« Établis par vous les sentinelles du bien public, que les traîtres tremblent, nous serons leurs persécuteurs acharnés. Leurs impassibles dénonciateurs; que le modéré, dont la neutralité est si nuisible aux progrès de l'esprit de la Révolution, tremble également; nous anéantirons, nous écraserons ces insectes politiques.

« Vous parler des maux qui désolent nos contrées serait peut-être réaffliger vos cœurs tendres et paternels; placer à côté des crimes commis autour de nous par les satellites des despotes, les progrès que font même dans une ville qu'ils entourent, le civisme, la raison et la philosophie, sera pour votre sollicitude une bien agréable diversion.

« Impatients de secouer le joug ridicule de la superstition, contents de voir le peuple s'éclairer et provoquer lui-même l'extinction d'un culte qui ne consistait que dans le charlatanisme et l'hypocrisie, les citoyens Delsart, vicaire de cette ville, d'Huissier, curé de Mastaing, Bailleul, curé d'Haspres, sont venus au milieu de nous renoncer à leurs fonctions sacerdotales et nous jurer de ne plus prêcher désormais que les principes purs de la religion naturelle.

« Nous avons applaudi à la déprêtrisation de ces vertueux citoyens, et nous en prenons l'occasion d'appeler votre justice et votre bienfaisance sur leur sort et sur l'inutilité de leurs talents sacerdotaux. Leur exemple ne sera pas sans fruit, bientôt nous vous annoncerons le voyage bienheureux des saints et saintes de cette ville

à la Monnaie. Nous avons engagé la commune à leur faire faire ce civique et utile pèlerinage.

« En attendant, notre église est devenue le lycée du civisme. Sa chaire ne retentit plus que de la morale sainte de la religion naturelle et de la vérité.

« Pour que son sanctuaire soit décoré par des idoles plus dignes de vénération, envoyez-nous les portraits de Lepeletier, de Marat, ces deux illustres martyrs de la liberté; alors entourés, applaudis par le peuple, dont ils furent les amis, nous les placerons sur l'autel de l'inutile Christ.

« HAYOT, président; BURGEAT fils, secrétaire. »

Le comité de correspondance de la Société populaire de Nemours écrit qu'apprenant que le soupçon plane sur la tête de Métier, délégué par le représentant du peuple Dubouchet dans le département de Seine-Inférieure [Seine-et-Marne], cette Société doit un témoignage authentique sur le caractère républicain qu'il a développé parmi elle, et le lui rend hautement; qu'elle lui doit elle-même sa régénération.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du comité de correspondance de la Société populaire de Nemours (2).

À la Convention nationale.

« Nemours, le 11 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La Société populaire de Nemours apprend que le soupçon plane sur la tête de Métier, délégué du représentant du peuple Dubouchet dans le département de Seine-et-Marne; qu'une première dénonciation qui a tourné à la honte de ses ennemis, parce que non seulement son innocence a éclaté, mais que sa conduite politique a reçu les éloges des législateurs, n'a servi qu'à aiguïser le stylet de ses détracteurs. Ils se réunissent, nous dit-on, pour lui porter des coups plus assurés. Ignorant le sujet des nouvelles inculpations auxquelles il est en butte, nous ne pouvons les détruire, mais nous lui devons un témoignage authentique sur le caractère républicain qu'il a développé parmi nous, et nous le lui rendons hautement. Nous ajouterons, en ce qui nous concerne, que nous lui devons le bien inappréciable de la régénération d'une société de frères qui, animés par ses discours énergiques, professent publiquement les principes du républicanisme le plus pur.

« Les président, secrétaire et membres du comité de correspondance de la Société populaire de Nemours.

« GALLOCHER; CONSTANT; C. GAMIOT; DOUBELIAU. »

Les sans-culottes de la commune de Moissac font passer à la Convention nationale le procès-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 4.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008^s, dossier 1365.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 5.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

verbal de la fête funèbre qu'ils ont célébrée en l'honneur de Beauvais, Marat, Lepelletier et autres martyrs de la liberté, qu'ils jurent de venger; et demandent vengeance du crime commis par les Anglais envers la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des sans-culottes de la commune de Moissac (2).

Les sans-culottes de la commune de Moissac, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Un crime atroce vient d'être commis. Les traîtres, les lâches, les esclaves et les agents des despotes viennent de faire périr sur l'infâme gibet que vous aviez proscrit, Beauvais, le représentant de la nation française.

« Vengeance, représentants, vengeance, que tous les rois qui ont conspiré contre ce montagnard intrépide soient punis comme le traître Capet, et que les peuples qu'ils abusent encore les immolent, comme les Français, à leur juste colère, se lavent du crime que leurs despotes veulent leur attribuer.

« Que le scélérat Pitt et sa race infâme reçoivent du premier peuple de l'univers qui se vanta d'être libre le châtement qu'ils ont bien mérité pour toutes les horreurs qu'ils lui font commettre, que la masse du peuple anglais nous livre ces monstres, ou bien, législateurs, guerre éternelle à ce peuple indigne de la liberté pour le punir de l'outrage qu'ils ont fait à Beauvais, au mépris de l'humanité et du droit de tous les peuples policés.

« Tels sont les vœux du bon peuple de Moissac, tels sont les accents de douleur qu'il fait retentir sur les cendres du vertueux Beauvais et de son infortuné compagnon, dont il honore le républicanisme et le courage. C'est du champ de Mars que les citoyens vous les adressent, c'est en célébrant la pompe funèbre de ce martyr de la liberté qu'ils jurent de venger Beauvais et tous les patriotes contre lesquels les despotes oseraient porter leur rage criminelle.

« DELVOLDÉ, président; LAGRÈZE, secrétaire.
DELOR fils, secrétaire. »

PROCÈS-VERBAL (3).

La Société montagnarde et révolutionnaire de Moissac, à la Convention nationale.

Extrait du procès-verbal du 27 brumaire, 2^e mois de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

L'an deuxième de la République une, indivisible et impérissable, et le premier de la mort du tyran, du vingt-sept brumaire, la Société montagnarde de Moissac, assemblée dans le lieu ordinaire de ses séances, le président a annoncé que les corps constitués de cette commune attendaient les membres de la Société populaire pour former le cortège qui devait se rendre au Champ de Mars et y

célébrer la fête funèbre de Beauvais, Marat, Le Peletier et autres martyrs de la liberté!

Le président et les secrétaires suivis des braves sans-culottes ont défilé dans la salle et sont arrivés en bon ordre devant la maison commune. Le cortège a commencé par un corps nombreux de la garde nationale précédé d'une musique funéraire dont les accents lugubres inspiraient la vénération et le regret; à sa suite, les corps constitués décorés de leurs marques distinctives devançaient la Société montagnarde. La municipalité défilait après elle, et un grand nombre de citoyennes formaient le cortège. Plusieurs hymnes en l'honneur de la liberté communiquaient l'enthousiasme; le roulement des tambours couverts d'un crêpe noir annonçait la tristesse, tandis que quelques salves d'artillerie rendaient la cérémonie plus imposante.

C'est dans cet ordre qu'on arrive au Champ de Mars. Là, s'élevait un mausolée négligemment (*sic*) couvert d'un drap funèbre et entouré de cyprès. Sur cette tombe, était une urne d'où la fumée odoriférante de l'encens qu'on y brûlait se condensait dans les airs. Quelques citoyens ont fait éclater leurs sentiments sur la mort de ces hommes courageux dont nous déplorions la perte, et nous en ont fait ressentir la privation avec d'autant plus de force qu'ils nous ont montré dans ces illustres pères de la patrie des droits à notre reconnaissance et des grandes vertus à imiter. Entre autres, un administrateur du département, présent à la fête, a invité, au nom de la République, tous les modérés, tous ceux qui étaient encore tièdes pour la Révolution, à prendre cet élan patriotique qui fait distinguer le vertueux montagnard d'avec ces êtres cupides qui spéculent sans pudeur sur le détriment de la chose publique; la vengeance et la terreur sont à l'ordre du jour (a-t-il dit), que le voile du fanatisme tombe devant les rayons de la liberté. Plus de grâce pour les aristocrates, plus de pardon pour les parjures. Il a beaucoup parlé de ce digne représentant de la nation française, du brave Beauvais, qui a attendu la mort à son poste et que la rage des vils satellites du despote anglais a enlevé à la sollicitude nationale. Il a juré de venger les mânes de tous les martyrs républicains. Ce même serment a été répété par tous les corps constitués, par la garde nationale, par la Société et par les compagnies de la première réquisition qui ont assisté à la cérémonie.

Le cortège a repris le chemin de la maison commune. Lorsqu'il est arrivé à la rue appelée Beauvais, on a chanté l'hymne sacré où l'indignation française est dépeinte contre les féroces anglais. Après que ces couplets ont été répétés plusieurs fois, et que le souvenir profond des rares vertus de ce défenseur de nos droits a fait place aux cris réitérés de *Vive la République, vive la Montagne*, le cortège est parvenu en bon ordre sur la place de l'Unité. Tous les citoyens se sont retirés et la Société est rentrée dans le lieu de ses délibérations. Le président a ajourné à sept heures du soir l'assemblée, après quoi la séance a été levée.

Extrait certifié conforme à l'original par nous président et secrétaires soussignés,

DELVOLDÉ, président; DELOR fils, secrétaire;
LAGRÈZE, secrétaire.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 5.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 834.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 834.